

Mme Dominique DOREY

16/09/2020

51270 CHAMPAUBERT

Monsieur Claude VIGNON

Commissaire enquêteur

Projet éolien de PIERRE MORAINS

Monsieur,

En 2018 l'ancienne commune de VERTUS, suite à une fusion, est devenue BLANCS COTEAUX. Du travail et des frais pour coller au plus près de la spécificité CHAMPAGNE mise en valeur par l'UNESCO en juillet 2015. Beaucoup d'énergie pour valoriser le terroir.

L'UNESCO a édité en février 2018 une charte dans laquelle figure la notion d'aire d'influence paysagère (AIP) pour la préservation des biens inscrits au patrimoine mondial. Cette AIP concerne toute la zone d'engagement (320 communes viticoles AOC CHAMPAGNE).

Le projet éolien respecte-t-il la méthode de calcul pour le recul des éoliennes par rapport au vignoble ? A priori non (carte de localisation générale P.4 dossier 5a). Bergères les Vertus est à 5 kms de Pierre Morains et Vertus à 8 kms, au pied des vignes.

IMPACT paysager depuis le Mont Aimé, les premières vignes, Natura 2000 et les Marais de Saint Gond. Quel est véritablement l'impact sur ces sites classés car en l'état actuel des documents dans l'étude d'impact il est difficile de l'appréhender ?

Serait-il possible d'obtenir des photos montage depuis ces 3 sites et sous plusieurs angles pas seulement ceux les plus favorables choisis dans l'étude d'impact.

IMPACT humain Distance des habitations : 1160 mètres de PIERRE MORAINS (E3) vent dominant nord-est pour une hauteur totale machine de 180 mètres. La distance est supérieure à la référence légale d'une distance de 500 mètres (de plus en plus contestée) :

- Le rapport de l'Académie de Médecine du 9 mai 2017 « *recommande une étude épidémiologique prospective sur les nuisances sanitaires* » afin de fixer des règles concernant les impacts sur la santé. » **Les préconisations de l'Académie de médecine sont mises en avant pour le COVID19 mais pas pour les éoliennes.**
- En 2019 le Sénat fait une proposition de loi pour une transition énergétique plus respectueuse de l'environnement et de la santé (*distance d'éloignement 10 fois la taille des éoliennes au lieu de fixer une distance fixe tel que c'est le cas actuellement, il apparaît plus pertinent de prendre en compte un éloignement tenant compte de la hauteur de l'éolienne ; ainsi, chaque structure se verrait soumise à une distance proportionnée à sa taille+ la localisation des parcs éoliens ajustée au regard de leur visibilité des lieux d'habitation. Il précise ainsi que la distance soit doublée entre les éoliennes et les zones d'habitation lorsque les installations sont visibles de ces dernières.*)

« Des mesures d'évitement et de réduction ont été mise en place dès la phase de conception du projet afin de limiter les impacts écologiques » p.32 dossier 4a Il est bien indiqué LIMITER donc il y a bien des impacts écologiques qui vont subsister.

Garanties financières de 450 000 euros pour les 9 éoliennes. **Où sont consignés les fonds ?** Sont-ils suffisants pour le démantèlement du parc en cas de manquement de la société actuelle ou future. Seul le mât est recyclable et à priori cette somme couvrirait seulement le démantèlement d'une éolienne.

.../...

Je souligne que les projets éoliens se rapprochent de plus en plus de l'AIP UNESCO voire veulent s'implanter dans des villages de la zone d'engagement (exemple BAYE avec le projet de parc éolien de la Brie des Etangs).

Suite à de nombreux déplacements j'ai pu noter que la majorité des parcs est éloignée voire très éloignée des lieux d'habitations. Par ici ils s'en rapprochent créant un impact plus important sur les habitants. Les projets s'intercalent entre villages (exemple entre Montmirail et Vauchamps, entre Vauchamps et Janvilliers, entre Janvilliers et Fromentières, entre Fromentières et Champaubert, entre Champaubert et Baye) tout le long de la RD933. Est-ce admissible ?

A ce propos, personnellement je vois parfaitement les éoliennes de Montmirail à 15kms dès que j'emprunte la RD933 ; il ne me semble pas possible que les vignes de Vertus et de Bergères les Vertus ne soient pas impactées.

La MRAe qui a travaillé sur ce dossier a rendu une conclusion le 5 Mai 2020 et son analyse est des plus justifiées.

En conclusion **trop c'est trop**. Je ne peux me résoudre à voir ma région sombrer à cause des profits multinationaux qui pensent finances et saccagent le paysage, divisent les ruraux, font pointer du doigt les agriculteurs complices, font baisser le prix de nos maisons, détournent le tourisme, troublent la quiétude des habitants, des animaux et oiseaux, polluent (béton au pied, enfouissement des pales, terres rares...) **pour une électricité aléatoire compensée par l'impact carbone des usines à énergie fossile.**

Je vous remercie de prendre en compte mes remarques et de protéger notre environnement pour nous et les générations futures. J'ai choisi de vivre à la campagne avec le chant des coqs, qui était là avant moi, mais je n'ai pas choisi les flashs éoliens, les effets stroboscopiques, le bruit des pales, les infrasons ...

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Mme DOREY